Un nouvel accompagnement gestion de la paie et conseil RH pour les petites entreprises

vendredi 16 février 2024, par lpe

Cerfrance accompagne les entrepreneurs dans de nombreux domaines et l'un des plus difficiles à appréhender est sans doute le volet social : recrutement, déclarations, paie… A l'écoute des besoins de ses clients, l'entreprise en conseil et expertise comptable déploie depuis septembre des offres adaptées et évolutives dans ce domaine.
On fait le point avec Hélène Blondeau, l'une des responsables d'équipe du service employeurs de Cerfrance Poitou-Charentes.

Des offres destinées aux entreprises embauchant leur premier salarié et aux employeurs de 2 à 20 salariés.

« Nous avons construit ces offres pour répondre à un manque ressenti surtout depuis la crise COVID. L'écoute des attentes tant des salariés que des chefs d'entreprise doit être renforcée.
Avant, on remettait des outils, de la documentation : le « pack employeur » au client et il gérait lui-même ses embauches avec ça. Aujourd'hui, ils ont besoin d'un accompagnement, surtout quand c'est leur premier recrutement.
*Avec **l'offre Primo employeur & Conseil**, en plus de la réalisation du contrat de travail et du DUERP, on l'accompagne dans l'intégration du salarié avec des rendez-vous au cours du 1er trimestre puis dans les 9 mois pour faire le point. La « prise de posture employeur » est importante, au-delà des obligations administratives !*

La notion de performance sociale et d'intégration du salarié au bout de quelques mois est importante. Nous avons alors avec le chef d'entreprise une véritable séance de travail plus qu'un simple rendez-vous d'étape.
Notre accompagnement bascule ensuite, l'année suivante, vers **l'offre partenaire paie et conseil RH** déclinée en 3 formules (voir ci-dessous), destinée à fidéliser ses salariés, les intéresser à la performance de l'entreprise ; établir avec le chef d'entreprise une vraie stratégie sociale. »

> **3 FORMULES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES DIRIGEANTS EN MATIÈRE SOCIALE**
> • **La Formule essentielle** : se limite à l'essentiel des RH : établissement des bulletins de salaire, des déclarations sociales

• **La Formule évolution** : jusqu'à 5 salariés, voire 10. Fidélisation, mise en place d'un intéressement, de primes, optimisation de la gestion des ressources humaines. Un rendez-vous annuel avec un binôme gestionnaire de paie et juriste est proposé.
• **La Formule stratégique** : c'est le 3e degré d'intervention.
Elle consiste notamment à mettre en place des entretiens professionnels, réaliser des interventions auprès des salariés, mettre en place un plan de formation…
« *Nous avons ajouté à ces outils une option DRH à temps partagé. Personnellement, je me rends 1 journée par mois dans une entreprise pour gérer les dossiers en cours. C'est une prestation qui fait ses preuves dans des structures de 10 à 20 salariés qui n'ont ni l'utilité, ni les moyens de recruter un DRH à temps plein.* »

Près de 50 offres « primo employeur » ont été mises en place dans des entreprises depuis septembre en Poitou-Charentes.
« *Cette solution évoluera en fonction des retours des premiers clients, c'est d'ailleurs l'un des points forts de Cerfrance : la capacité à s'adapter en permanence aux besoins de nos 3500 employeurs de main d'œuvre et ce, quel que soit leur secteur d'activités !*
En attendant, elle leur permet au démarrage de se concentrer sur leur cœur de métier et leur évite d'oublier les obligations légales liées aux embauches : l'adhésion à une prévoyance, à la médecine du travail… De disposer aussi de réponses immédiates aux questions qui peuvent survenir.
Les domaines du droit social et de la paie sont en constante évolution et en parallèle, les ressources humaines sont une vraie richesse pour l'entreprise. Nos missions doivent correspondre à ces enjeux. »

Contact : 05 49 76 45 45
contact@pch.cerfrance.fr
www.poitoucharentes.cerfrance.f

Retrouvez Cerfrance dans les pages de notre magazine trimestriel :
https://boutique.lepetiteconomiste.com